

PROGRAMME

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DES SPORTS MENTION « ANIMATION SOCIALE » - BP JEPS

| | | | |
|--|---|---|--|
| Durée | 630 heures de formation en centre et 1029 heures en entreprise → soit 1659 heures Amplitude de formation : 12 mois | Dates / Lieux | <ul style="list-style-type: none"> • A partir du 05/12/2022 Angers • A partir du 25/09/2023 La Roche sur Yon |
| Public / statut | <ul style="list-style-type: none"> • Salariés en poste ou en voie de qualification dans le secteur médico-social ou socio-culturel • Contrat d'apprentissage • Demandeurs d'emploi (prise en charge possible par la Région des Pays de la Loire) • Personne en reconversion professionnelle • Jeunes apprenants en poursuite de scolarité | | |
| Nombre de participants | De 8 à 25 maximum | Tarifs | Entre 11€ et 14.25€ / heure selon le statut et la durée |
| Accessibilité handicap | <p>Le CEFRAS souhaite être informé sur les besoins de la personne en situation de handicap afin d'adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation et de prendre en compte les moyens de compensation du handicap. Tous nos sites ont un accès PMR. Réfèrent handicap Pôle Ouest : Antoine BREILLOT 06.88.84.34.03 / a.breillot@cefras.com Réfèrent handicap Pôle Est : Martine SELLIER 06.73.19.49.78 m.sellier@cefras.com</p> | | |
| Prérequis | <ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire de l'une des attestations suivantes, relative au secourisme : PSC 1, AFPS, PSE 1 et/ou PSE 2, AFGSU (niveau 1 ou 2), SST (en cours de validité). • Être capable de justifier d'une expérience d'animateur (trice) professionnel (le) ou non professionnel (le) auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures. <p>Dispense de justification d'expérience pour le candidat titulaire d'un des diplômes suivants : <i>Bac pro « service de proximité et vie locale » / Bac pro agricole (toute option) / Bac pro ASSP « accompagnement soins et services à la personne » / BAPAAT/Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport / Brevet professionnel délivré par le ministre de l'Agriculture / BEP « Carrières Sanitaires et Sociales » / BEP « accompagnement soins et services à la personne » / BEPA « Services aux personnes » / BAFA / BAFD / CQP « animateur périscolaire » / CQP « animateur de loisirs créatif » / CAP « Petite Enfance » / DP Aide Soignant / DE AMP / DE AVS / DE moniteur éducateur / DE AES / DE auxiliaire de puériculture / DE TISF / Titre professionnel agent (e) de médiation, information, services / Titre professionnel technicien (ne) médiation services</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Satisfaire aux épreuves d'admission et/ou d'admissibilité | | |
| Modalités d'accès | Satisfaire aux épreuves d'admission (épreuve écrite + entretien oral). Un entretien de positionnement est organisé pour la validation des prérequis exigés | | |
| Délai d'accès | Jusqu'à 3 jours avant le début de la formation (sous réserve de place disponible). | | |
| Moyens d'encadrement pédagogique et technique | Intervenant(s) | Professionnels du secteur spécialisés dans les domaines enseignés. | |
| | Responsables du projet de formation | Formation 12 mois : <ul style="list-style-type: none"> • Angers : Yves-Marie LEBER – 02.41.20.59.90 • La Roche sur Yon : Nelly HELIGON – 02.51.47.71.98 | |

| | | |
|---|---|---|
| | Contact administratif | Formation 12 mois : <ul style="list-style-type: none"> • Angers : Nelly LEGAULT - 02.41.20.59.90 • La Roche sur Yon : Florence NAULET-BAGEOT - 02.51.47.71.98 |
| Débouchés | <p>Formation d'animateurs socioculturels intervenants auprès de personnes en risque ou en situation de fragilité sociale ou d'exclusion du fait de leur situation sociale ou de leurs capacités, accueillis de façon ponctuelle ou permanente dans des structures médico-sociales ou socio-culturelles (centres sociaux, associations de quartiers, maisons de retraite ou autres établissements accueillant les publics visés), ou des collectivités territoriales. Les activités proposées doivent favoriser le lien social, la valorisation et la prise de confiance en soi.</p> <p>Métier : Animateur dans les structures médico-sociales, socioculturelles et ou en collectivités territoriales.</p> | |
| Finalités de la formation | <p>L'animateur BPJEPS (Animation Sociale) conçoit et encadre des actions d'animation à partir d'activités qui contribuent à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social par le maintien des capacités relationnelles et sociales, et l'autonomie physique et psychique de la personne. Il soutient aussi l'insertion des personnes dans leur environnement de vie sociale local.</p> <p>Diplôme d'Etat de niveau 4 délivré par la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) des Pays de la Loire</p> <p>RNCP28557 - Décret n° 2016-527 du 27 avril 2016</p> | |
| Moyens et méthodes pédagogiques, techniques et humains | <p>Apports théoriques appuyés par des études de cas, jeux de rôles, mise en situation. Exercices progressifs selon la formation. Simulations avec débriefing Modules de formation à distance grâce à l'utilisation des nouvelles technologies numériques</p> <p>Lors des formations en présentiel, le formateur a à disposition tout le matériel de formation nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Salles adaptées : ergonomie, cuisine pédagogique ➔ Ordinateurs portables ➔ Vidéoprojecteurs ➔ Connexion internet ➔ Supports papiers ➔ Bibliothèque | |
| Programme pédagogique | <p>La formation BPJEPS se compose de 4 Unités de compétence (UC), et d'un module d'accompagnement à la formation d'une durée totale de 630 heures en centre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ UC1 – Encadrer tout public en tout lieu et toute structure (108,50 h) ➔ UC2 – Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure (115,50 h) ➔ UC3 – Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale (133 h) ➔ UC4 – Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale (168 h) ➔ Accompagnement à la formation (105H) | |
| Modalités d'évaluation des acquis | <p>Un suivi collectif et individuel tout au long de la formation. Evaluations certifiantes en cours et fin de formation : Dossiers écrits, entretiens, mise en situation professionnelle</p> | |

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| <p>Taux de réussite aux examens (Année 2022) Apprentis inclus</p> | <p>Angers : 82% (Sur 30 pers présentées)</p> <p>Le Mans : 100% (Sur 14 pers présentées)</p> <p>La Roche/Y : 82% (Sur 141 pers présentées)</p> | <p>Taux de satisfaction (Année 2022) Apprentis inclus</p> | <p>Angers : 95% (Sur 20 répondants)</p> <p>Le Mans : 94,8% (Sur 37 répondants)</p> <p>La Roche/Y : 100% (Sur 17 répondants)</p> | <p>Taux d'abandon en cours de formation (Année 2022) Apprentis inclus</p> | <p>Angers : 9,1% (Sur 33 pers formées)</p> <p>Le Mans : 13,8% (Sur 58 pers formées)</p> <p>La Roche/Y : 10% (Sur 31 pers formées)</p> |
|--|--|--|--|--|--|

Le CFA CEFRAS informera de la mise à disposition de ces indicateurs sur le site de diffusion <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>.